

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14613
23 juillet 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE EN APPLICATION DE LA
RESOLUTION 490 (1981) DU CONSEIL DE SECURITE**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 490 (1981) que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité à sa 2293^{ème} séance le 21 juillet 1981, à 20 heures, heure de New York (24 heures TU). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a demandé la cessation immédiate de toutes les attaques armées et a réaffirmé son engagement en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Conseil de sécurité a en outre prié le Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur l'application de cette résolution dès que possible, dans les 48 heures suivant son adoption.
2. Immédiatement après l'adoption de cette résolution, j'ai donné pour instructions au Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le général William Callaghan, et au Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le général Emmanuel A. Erskine, de n'épargner aucun effort pour obtenir des parties concernées la cessation immédiate de toutes les attaques armées.
3. Le général Callaghan et son état-major se sont tenus constamment en rapport avec les parties concernées en s'efforçant inlassablement de faire appliquer la résolution 490 (1981) du Conseil de sécurité. Le général Erskine et son état-major sont demeurés en rapport avec les autorités israéliennes à Jérusalem en vue d'atteindre la même fin. C'est dans le même but que mes collaborateurs et moi-même au Siège demeurons en rapport avec les Missions permanentes d'Israël et du Liban et avec l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine.
4. Le 22 juillet, le général Callaghan a adressé un message à M. Arafat au sujet de la résolution 490 (1981) du Conseil de sécurité. Dans sa réponse, M. Arafat a réaffirmé que l'OLP continuerait de respecter la résolution du Conseil de sécurité, en dépit des attaques continues de l'autre partie. Le 23 juillet, M. Arafat a adressé au Secrétaire général un message dans lequel il déclarait que l'OLP avait donné à ses forces l'ordre de faire preuve du plus grand sang-froid, en dépit des attaques continues dont elles faisaient l'objet et avait approuvé un cessez-le-feu; il ajoutait toutefois que la patience de l'OLP s'usait face aux attaques continues dont elle faisait l'objet.

5. Le général Callaghan s'est entretenu avec l'officier de liaison des forces de défense israéliennes à Jérusalem, dans l'après-midi du 22 juillet, au sujet de la résolution du Conseil de sécurité et de questions connexes. Le 23 juillet, le général Erskine s'est entretenu avec le Ministre adjoint israélien de la défense, M. Mordechai Zipori.

6. En dépit des divers efforts déployés, il n'a pas été possible d'obtenir une cessation immédiate des hostilités. Les attaques armées lancées entre le moment où la résolution du Conseil de sécurité a été adoptée 1/ et 19 heures le 23 juillet, telles qu'elles ont été consignées par la FINUL, sont énumérées ci-après :

a) Les tirs observés à 24 heures le 21 juillet se sont poursuivis jusqu'à 4 h 32 le 22 juillet. Au cours de cette période, l'OLP a tiré au total 36 roquettes et 22 coups de pièces d'artillerie à partir de Rashidiyeh (dans la poche de Tyr), d'Hasbaiya et du secteur situé au nord du pont d'Akiyah sur des objectifs situés dans l'enclave et dans le nord d'Israël, et les forces israéliennes et les forces de facto ont tiré 17 coups de pièces d'artillerie à partir de positions situées à proximité de Shama et de Marjayoun, dans l'enclave, en direction des secteurs de Rashidiyeh et de Nabatiyeh.

b) Les tirs se sont interrompus entre 4 h 32 et 6 h 13 le 22 juillet.

c) A 16 h 13, le 22 juillet, l'OLP a tiré six roquettes à partir du secteur de Rashidiyeh en direction du sud. Cela a déclenché un échange de feux avec les forces israéliennes et les forces de facto qui a duré jusqu'à 3 h 30 le 23 juillet. Durant cette période, l'OLP a tiré 213 coups de pièces d'artillerie et de mortier et 91 roquettes à partir de positions situées autour de Rashidiyeh et au nord du Litani en direction des secteurs d'Al Bayyadah et de Marjayoun, dans l'enclave et en direction de Rosh Hanikra et Kiryat Shemona dans le nord d'Israël. Les forces israéliennes et les forces de facto ont tiré environ 780 coups de pièces d'artillerie de campagne et de marine, de coups de pièces de char et de coups de mortier à partir des secteurs de Marjayoun et d'Al Bayyadah, dans l'enclave, et à partir de vedettes côtières au large de Tyr sur Rashidiyeh, Tyr, Hasbaiya, Nabatiyeh et d'autres objectifs au nord du Litani.

d) Entre 11 h 40 et 12 h 25, le 22 juillet, les forces israéliennes ont lancé 14 attaques aériennes près de Shabrina, dans la poche de Tyr, et dans le secteur du pont de Kasmiyah.

e) Après une accalmie d'environ 6 heures qui a duré de 3 heures à 9 h 30 le 23 juillet, les forces israéliennes et les forces de facto ont commencé à tirer à 9 h 44 à partir du secteur de Marjayoun sur des objectifs au nord du Litani. Entre 9 h 44 et 13 h 15, les forces israéliennes et les forces de facto ont tiré 59 coups de pièces d'artillerie et de mortier sur Rashidiyeh, dans la poche de Tyr, et sur des objectifs au nord du Litani. Durant cette période, l'OLP a tiré cinq coups de pièces d'artillerie.

f) A 12 h 2 le même jour, les forces israéliennes ont effectué une attaque aérienne à Kaoukabé. Deux appareils ont lâché environ six bombes.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps Universel (TU).

g) Entre 13 heures et 19 heures, le 23 juillet, les forces israéliennes et les forces de facto ont tiré 404 coups de pièces d'artillerie à partir des secteurs de Marjayoun et d'Al Bayyadah, dans l'enclave, sur Rashidiyeh et des objectifs au nord du Litani, et l'OLP a tiré 5 coups de pièces d'artillerie et 16 roquettes à partir d'une position située au nord du Litani sur Marjayoun.

h) A 13 h 56, le même jour, les forces israéliennes ont effectué deux attaques aériennes dans le secteur de Kaoukaba, au cours desquelles huit bombes ont été lâchées

7. Le Conseil constate que, d'après les informations qui précèdent, si un cessez-le-feu formel n'est pas entré en vigueur, il y a eu une certaine désescalade de la violence au cours de la période considérée; j'espère que cette tendance aboutira sous peu à une cessation complète des attaques armées de toute nature. Durant mes consultations, le Gouvernement libanais a exprimé l'opinion que le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts pendant la réunion que tiennent actuellement à Tunis les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense de la Ligue des Etats arabes. Je me propose de poursuivre mes efforts et de tenir le Conseil pleinement informé.

